



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2020-148

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2020-09-02-007 - ApCoderstModificatif20200902Raa (3 pages)

Page 3

01-2020-09-04-001 - Délégation Jan VAN DER GIESEN Septembre 2020 (2 pages)

Page 7

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2020-09-02-007

ApCoderstModificatif20200902Raa

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
CLG**

**Arrêté préfectoral modifiant la composition du
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1416-1, R.1416-, R.1416-2 et R.1416-5 ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 août 2012 instituant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- VU l'arrêté préfectoral du 2 août 2018 fixant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques modifié les 25 mai et 27 juillet 2019;
- VU le courrier en date du 1^{er} septembre 2020 par lequel le président de l'association des maires de l'Ain fait part de la désignation de M. Alexandre JOUX, maire de LOMPNAS, M. Gilles THOMASSET, maire de SAINT GERMAIN DE JOUX et Mme Emilie CHARMET, maire de VILLEBOIS en qualité de membre titulaire et de la désignation de M. Serge BAL, maire de FLAXIEU, M. Sébastien SCHAUVING, maire de LAIZ et M. Patrick ROCHE, maire de REVONNAS en qualité de membre suppléant pour la représenter au sein du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier en conséquence la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er}: L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 2 août 2018 portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est modifié comme suit :

1^{er} collège - REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (chef de l'unité territoriale ou son adjoint ou l'inspecteur chargé des installations classées)
- le directeur départemental des territoires et son adjoint, ou deux représentants (chefs de services ou chefs d'unités)
- le directeur départemental de la protection des populations et son adjoint, ou deux représentants (chefs de services ou inspecteurs des installations classées)
- le directeur des sécurités de la Préfecture ou son représentant (chef de bureau)

REPRESENTANT DE L'ARS :

- le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant.

2^{ème} collège – REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**Titulaires :

- Madame Sandrine CASTELLANO, conseillère départementale du canton d'AMBERIEU EN BUGEY
- Madame Véronique BAUDE, conseillère départementale du canton de GEX

Suppléants :

- *Monsieur Walter MARTIN, conseiller départemental du canton d'ATTIGNAT*
- *Monsieur Alain CHAPUIS, conseiller départemental du canton de SAINT ETIENNE DU BOIS*

MAIRES :Titulaires :

- M. Alexandre JOUX, maire de LOMPNAS,
- M. Gilles THOMASSET, maire de SAINT GERMAIN DE JOUX
- Mme Emilie CHARMET, maire de VILLEBOIS

Suppléants :

- *M. Serge BAL, maire de FLAXIEU,*
- *M. Sébastien SCHAUVING, maire de LAIZ*
- *M. Patrick ROCHE, maire de REVONNAS*

3^{ème} collège – REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS AGREEES DE CONSOMMATEURS, DE PECHE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DES PROFESSIONNELS ET DES EXPERTS :➤ **Un représentant des ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES CONSOMMATEURS :**

- Titulaire : Monsieur Alain PETIT-GALLAND – INDECOSA CGT
- Suppléant : *Monsieur Bernard PAVIER, Union départementale des associations familiales de l'Ain (UDAF)*

➤ **Un représentant des ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :**

- Titulaire : Monsieur Bernard VERNE, association FRAPNA Ain
- Suppléant : *Monsieur Maxime FLAMAND, association FRAPNA Ain*

➤ **Un représentant de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS AGREEES DE PECHE ET DE PISCICULTURE DE L'AIN :**

- Titulaire : Monsieur Christian FOILLERET,
- Suppléant : *Monsieur Aurélien BORNET*

➤ **Un représentant de la PROFESSION AGRICOLE, désigné par la CHAMBRE D'AGRICULTURE :**

- Titulaire : Monsieur Jean-François THOMASSON
- Suppléant : *Monsieur Adrien BOURLEZ*

➤ **Un représentant de la PROFESSION DU BATIMENT, désigné par la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :**

- Titulaire : Madame Françoise DESPRET
- Suppléant : *Monsieur Sébastien ASTIER*

➤ **Un représentant des Industriels exploitants des installations classées, désigné par la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE :**

- Titulaire : Monsieur Guy MONNET
- Suppléant : *Monsieur Bertrand GLAIZAL*

➤ **Un INGENIEUR EN HYGIENE ET SECURITE désigné par la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail**

- Titulaire : Madame Virginie PRETI
- Suppléant : *Monsieur Frédéric FAYARD*

➤ **Un représentant du SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

- Monsieur le directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ou son représentant

➤ **Un représentant de l'association Alec 01**

- Titulaire : M. Daniel FABRE
- Suppléant : M. Eric Dubiel

4^{ème} collège – PERSONNALITES QUALIFIEES :

- Monsieur Pierre TORELLI, hydrogéologue agréé coordonnateur de l'Ain
- Mme Claire LABARTETTE – ATMO Rhône-Alpes Auvergne
- M. Franck WEINGERTNER – E.P.T.B -Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs
- le médecin inspecteur de santé publique de l'ARS

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 août 2018 modifié sont inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à chacun des membres.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 2 septembre 2020

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général

signé : Philippe BEUZELIN

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2020-09-04-001

Délégation Jan VAN DER GIESEN Septembre 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**portant désignation de Monsieur Jan VAN DER GIESEN,
Inspecteur des finances publiques,
en qualité d'agent comptable du conseil d'architecture
d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain**

LA PRÉFÈTE DE L'AIN,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

VU le décret n° 78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

VU les statuts du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain ;

VU le récépissé délivré le 29 juin 2015 par la directrice départementale de la cohésion sociale de l'Ain de déclaration de modification de l'association mentionnée ci-dessus enregistrée sous le n° W012000180 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, préfète de l'Ain ;

VU le décret du 21 mars 2017 portant nomination de Monsieur Philippe BEUZELIN, secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;

VU la proposition du directeur départemental des finances publiques de l'Ain en date du 23 mai 2017 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jan VAN DER GIESEN, inspecteur des finances publiques, est désigné agent comptable du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 15 juin 2018 portant désignation de Monsieur JAN VAN DER GIESEN comme agent comptable du conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain (CAUE 01) est abrogé.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 25 août 2020 portant désignation de Madame Florence AUTIN, inspectrice des finances publiques, en qualité d'agent comptable du conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain, est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, ou de manière dématérialisée *via* le site citoyens.telerecours.fr selon l'article R. 414-6 du code de justice administrative.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse, est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera notifié à l'intéressée et adressé au président du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et au directeur départemental des finances publiques de l'Ain. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 04 septembre 2020

La Préfète,

Signé : Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE